

Cours : LSP

Niveau : 3^{ème} Année

Groupes : 5-6-7

SUITE DU COURS

À l'intérieur des langues de spécialité, la didactique distingue généralement :

▪ Les langues scientifiques : qui rendent compte des champs d'expérience caractérisés par un objet et une méthode d'investigation déterminés et de connaissances fondées sur des relations objectives vérifiables (ex. : les langues de la physique, des mathématiques).

▪ Les langues techniques qui réfèrent à des champs d'expérience concernant les applications de la connaissance théorique dans le domaine de la production, de l'économie (ex. : les langues de la pétrochimie, de la fonderie).

▪ Vocabulaires de spécialité : vocabulaires afférents aux langues de spécialité.

Le vocabulaire des langues de spécialité constitue généralement la partie la plus spécifique des dites langues par rapport à la langue de l'usage courant. C'est la barrière contre laquelle on bute lorsqu'on aborde – dans notre propre langue – un domaine d'expérience qui nous est étranger.

.Terminologie

Ensemble des termes qui renvoient aux concepts ou aux objets afférents à un domaine particulier de connaissance ou d'activité humaine. Les sciences et disciplines dites humaines (ex. la sociologie) emploient surtout des termes qui rendent compte de concepts ; les sciences et disciplines dites physiques (ex. la chimie) et les techniques (ex. la fonderie) utilisent des termes qui réfèrent à des concepts et à des objets.

- Chaque science, chaque discipline, chaque technique se définit par une terminologie particulière, conditionnée par la spécificité de son objet, de son point de vue et de ses finalités. La terminologie est l'indispensable consensus sur lequel les spécialistes peuvent fonder entre eux une communication efficace (chaque terme a un contenu précis) et économique (l'existence et l'utilisation du terme propre évitent la paraphrase coûteuse).

- La plupart des termes relatifs à une discipline ne sont connus et employés correctement que par les spécialistes de cette discipline. Il existe des ponts terminologiques entre domaines voisins, c'est-à-dire qu'une discipline a parfois recours à des termes d'autres disciplines mais ces emprunts s'accompagnent généralement de modifications de sens.

.Terme

En terminologie, le *terme* ou *unité terminologique* est l'unité signifiante constituée d'un mot (*terme simple*) ou de plusieurs mots (*terme complexe*), qui désigne une notion de façon *univoque* à l'intérieur d'un domaine

Cette définition, fait bien ressortir la limitation du terme à la *face signifiante* du signe linguistique. Mais il ne faut pas confondre pour autant le *terme* ainsi conçu avec le *signifiant* saussurien.

. Technolecte

- Le *technolecte* désigne l'ensemble des termes spécifiques d'une technique. Ce terme est employé par les lexicologues, alors que les terminologues lui préfèrent souvent celui de *langue de spécialité*. Comme en fait la terminologie classique se donne pour tâche les vocabulaires spécialisés plus que les formes spécifiques du *discours* à l'intérieur d'un domaine donné (argumentation, contraintes éditoriales, poids relatif du terme, de la formule, du schéma, etc.), il serait opportun de privilégier soit le mot *technolecte*, soit l'expression *vocabulaire spécialisé*, au détriment de *langue de spécialité*.

- Le mot le plus approprié pour dénommer les «savoir- dire» spécialisés est probablement *technolecte*. C'est « un savoir- dire », écrit ou oral, verbalisant, par tout procédé linguistique adéquat, un savoir ou un savoir-faire dans un domaine spécialisé.